

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE QUALITE

1. RELATION CLIENTELE

Bien que notre savoir faire est fournit de manière transparente, nos méthodes et processus de calculs et de création restent confidentiels

2. INTEGRITE DES DOCUMENTS

Tous les documents sont conservés et restent la propriété de squadrata.

3. PHILOSOPHIE

Chaque étude, avant-projet, projet et réalisation est travaillé spécifiquement avec un cahier des charges individualisé. Toute conception fait l'objet donc d'un programme entièrement travaillé d'après ces critères. En résumé, chaque projet est unique.

5. INTEGRATION PLANS

squadrata part du principe que tout élément constituant un projet, quelque soit sa taille, ne peut et ne doit être laissé au hasard. Les dossiers plans doivent faire apparaître toutes les données essentielles à sa compréhension mais aussi à sa bonne réalisation, en adéquation avec les descriptifs de construction qui doivent être précis et complets.

6. ARCHITECTURE

Les besoins et attentes spécifiques que chaque client attends amène squadrata a concevoir chaque projet avec différentes intégrations possible. Pour ce faire, un projet squadrata comprend une liste - non exhaustive - de points optionnels pour chaque projet, rendant la particularité de son approche et se démarquants d'autres stratégies. Cette particularité s'adopte tant sur les choix des équipements et des matériaux que sur les différentes possibilités d'aménagements et d'agencements.

7. CONCURRENCE LOYALE

Nous reconnaissons que l'économie de marché et la libre concurrence sont les meilleurs moyens d'allouer les ressources, et nous nous engageons à pratiquer le jeu de la concurrence avec loyauté et conformément aux lois applicables en la matière. Nous nous présentons de manière loyale et nous nous assurons qu'il n'y a aucun flou ni ambiguïté dans les Informations sur notre société, y compris dans les descriptions de notre réseau et de nos affiliations ainsi que des ressources que nous employons et des services que nous assurons.

8. RESPECT DES LOIS

Nous nous engageons à respecter scrupuleusement les lois. Chaque collaborateur est responsable d'assurer ce respect et de faire appel à une assistance juridique en cas de besoin.

9. CONFIDENTIALITE

L'ouverture et la transparence sont des valeurs fondamentales de squadrata. Dans certains cas cependant ces valeurs doivent être limitées par un devoir de discrétion.

Certaines informations doivent en effet être protégées en vue de sauvegarder les droits de nos clients, partenaires ou collaborateurs ou encore nos propres intérêts économiques. Il s'agit d'informations non divulguées au grand public et qu'il convient de considérer comme confidentielles, comme par exemple:

- ❖ Les informations concernant les activités de squadrata, et notamment celles concernant nos clients, des données financières ou nos méthodes et processus de calculs et création.
- ❖ Les informations qui nous ont été révélées par des tiers sous réserve de confidentialité.
- ❖ Les informations relatives aux données personnelles des collaborateurs.
- ❖ Ces informations confidentielles ne peuvent être révélées à autrui et ne doivent pas être utilisées à des fins personnelles.
- ❖ Les informations confidentielles concernant autrui ne peuvent être dévoilées qu'avec l'autorisation de la personne ou entité concernée.

Pour squadrata,
Monsieur Daniel Schweblin architecte
directeur